

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOLINCHART DU 14 DECEMBRE 2020

Date d'affichage : 07 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 07 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur CARLIER Rémi, Maire.

Etaient présents : Mesdames PAWLICKI Cathy - COMPAIN Sophie , et Messieurs CARLIER Rémi – QUESTROY Denis - LEGRAND Denis - BOURGEOIS Jean-Luc - JARZYNSKI François – HEMMER Cédric – PÉRIN René

Etait absent : Mesdames PAWLICKI Cathy - CARBONNEAUX Barbara - CHENU Véronique (pouvoir à M. Denis QUESTROY)

Secrétaire de séance : Sophie COMPAIN

Le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une autorisation de signature d'un acte notarié, le Conseil donne son accord.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le dernier compte-rendu du conseil municipal d'octobre.
- D'accepter le groupement d'achat concernant l'achat de défibrillateur proposé par la Communauté d'agglomération du Pays de Laon.
- De désigner E-BTP en tant que maître d'œuvre pour les travaux de voirie de la rue du Moulin Mambert, pour un montant de 1 800 € TTC.
- D'autoriser M le Maire à signer tous documents se rapportant à l'achat d'une partie de la parcelle ZB125, située sur un domaine privé, afin de régulariser le passage des eaux pluviales.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Un arrêté d'interdiction de stationnement, côté pair, rues du Point du jour et de l'Abreuvoir, afin de laisser le passage aux véhicules de secours ;
- ✓ Communauté d'agglomération :
 - le transport à la demande proposé par la CAPL a été remis en route après quelques modifications ;
 - concernant le transfert des eaux pluviales, la compétence sera de la communauté d'agglomération mais les dépenses d'investissement seront prises en charge par les communes.
- ✓ La fibre a été installée à la mairie ;
- ✓ Le Maire informe qu'un cambriolage a eu lieu dans la commune, il demande à chacun de rester vigilant ;
- ✓ Mme Compain propose de filmer éventuellement les vœux du Maire si ceux-ci ne peuvent pas avoir lieu en public.

La séance est close à 19h45

